

Acteurs du territoire



Appel à projets 2021

Economie circulaire

Vers de nouvelles approches économiques

Corse

REGLEMENT

Candidature à envoyer avant le :

- 3 septembre 2021 (1^{ère} session) à minuit
- 3 décembre 2021 (2^{nde} session) à minuit

L'économie circulaire, c'est quoi ?

L'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, d'eau et des sources d'énergie à tous les stades du cycle de vie.

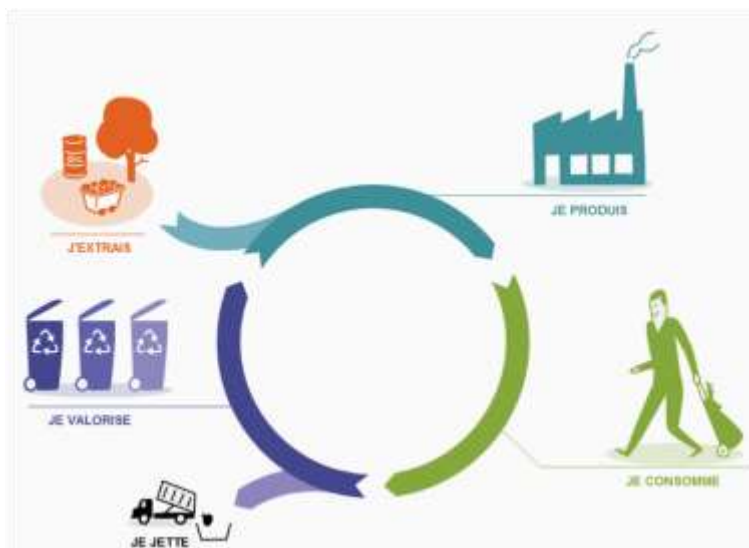
En effet, le modèle actuel d'économie dite linéaire consistant principalement à extraire, produire, consommer et jeter a atteint ses limites et ne permet pas la pérennité de ce modèle à moyen-long terme.



d'une économie Linéaire...



La solution est de passer à un modèle axé sur une optimisation de la consommation des ressources en diminuant les impacts environnementaux.



... vers une économie circulaire

L'économie circulaire se traduit par un ensemble d'actions qui peuvent se décliner en 7 champs opérationnels. :



- **L'approvisionnement durable** (extraction/exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ». Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).
- **L'écoconception** vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie (production, utilisation, fin de vie) en minimisant les impacts environnementaux dont la consommation de ressources naturelles.
- **L'écologie industrielle et territoriale** dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-acteurs économiques d'un même territoire. Elle vise à échanger ou mutualiser des ressources ou des besoins (matières, énergie, etc.) pour les économiser ou en améliorer l'utilisation.
- **L'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **La consommation responsable** doit conduire le consommateur, après s'être interrogé sur la pertinence/nécessité d'acheter, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).
- **L'allongement de la durée d'usage** par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.
- **Le recyclage** vise à transformer les déchets en matières réutilisables.

Contenu de l'appel à projets

Cet appel à projets est conçu pour vous accompagner sur tous les axes de l'économie circulaire et ainsi réduire votre consommation de ressources et vos impacts environnementaux mais également d'envisager de nouvelles approches économiques.

Il est décomposé selon les **7 piliers de l'économie circulaire**.

Modalités de candidature

Cet AAP fait l'objet de deux clôtures :

- **Une clôture intermédiaire le 3 septembre 2021 à minuit ;**
- **Une clôture finale le 3 décembre 2021 à minuit**

L'ADEME se réserve le droit de clore l'appel à projets avant cette date, notamment en raison du niveau de consommation de l'enveloppe allouée et/ou du nombre de dossiers reçus à instruire (nombre limité à 30 par session).

Les dossiers qui n'ont pas été déposés sur la plateforme de dépôt en version électronique (liens indiqués dans la colonne « dépôt de dossier ») et avant la date et l'heure de clôture ne sont pas acceptés.

Avant le dépôt de dossier, il est demandé au demandeur de vérifier qu'il utilise la version des documents de candidature téléchargeables sur cette page.

Dispositif transversal aux 7 thématiques Economie circulaire

- Définition de l'économie circulaire :**

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Actions en faveur de la transition écologique	X	X	X				X	X				-	Cliquez ici

Axe 1 : Approvisionnement durable

- Définition de l'axe (rappel) :**

Concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace et optimale des ressources en limitant les rebuts d'exploitation (ou en les valorisant) et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables. Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités). Par exemple, l'établissement d'une méthode permettant de valoriser certains produits corses au titre du coût des externalités environnementales tout au long de leur cycle de vie ou l'intégration de 50 % de produits durables et de qualité dans la restauration collective d'ici 2022 (Loi EGalim) sont des facteurs contribuant à une alimentation durable.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Subvention aux études préalables à une démarche ou un projet d'alimentation durable	X	X	X		X				X			-	Cliquez ici

Axe 2 : Ecoconception

- Définition de l'axe (rappel) :**

Concerne, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux. C'est un atout pour la stratégie produit d'une entreprise.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Études d'écoconception des produits et des services (secteurs du numérique, de la mode, de l'alimentation, et tout autre secteur)	X	X	X				X		X			-	Cliquez ici
Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	X	X	X				X			X	X	-	Cliquez ici
Objectif Recyclage PLASTiques	X			X					X	X		15/09/2022	Cliquez ici
Études et tests préalables aux investissements pour incorporer des matières premières issues du recyclage	X			X						X		-	Cliquez ici
Financement des équipements d'utilisation de matière première issue du recyclage (MPR)	X			X						X		-	Cliquez ici
Aides pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique	X	X		X					X	X		-	Cliquez ici

Axe 3 : Ecologie Industrielle et Territoriale

- Définition de l'axe (rappel) :**

Dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de denrées alimentaires, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Etudes de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale	X	X	X				X		X				Cliquez ici

Axe 4 : Economie de la fonctionnalité

- **Définition de l'axe (rappel) :**

Privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Etude associée à une démarche ou un projet d'économie de la fonctionnalité	X						X		X			-	Cliquez ici

Axe 5 : Consommation responsable

- Définition de l'axe (rappel) :**

Doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Etudes de lutte contre le gaspillage (alimentaire et non alimentaire)	X	X			X				X			-	Cliquez ici
Equipements de lutte contre le gaspillage	X	X			X					X		-	Cliquez ici

Axe 6 : Allongement de la durée d'usage

- Définition de l'axe (rappel) :**

Par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation	X	X	X				X		X			-	Cliquez ici
Equipements de réemploi, réparation et réutilisation	X	X	X				X			X		-	Cliquez ici
Réemploi, réduction et substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique	X	X		X					X	X		-	Cliquez ici

Axe 7 : Recyclage

Axe 7.1 : Tri à la source

- Définition de l'axe (rappel) :**

Opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs, au moment de leur production.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Etude préalable à la mise en place ou à l'extension de la tarification incitative	X						X		X			-	Cliquez ici
Investissement et/ou à la mise en œuvre de la tarification incitative		X					X			X		-	Cliquez ici
Etude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages		X			X				X			-	Cliquez ici
Mise en œuvre du tri à la source et du traitement des biodéchets ménagers		X			X					X		-	Cliquez ici
Etudes préalables à la réalisation de centres de tri/préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie	X	X					X		X			-	Cliquez ici
Investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie	X	X	X				X			X		-	Cliquez ici

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Etudes préalables aux investissements dans les déchèteries professionnelles	X						X		X			-	Cliquez ici
Subvention pour la construction et la modernisation des déchèteries professionnelles	X	X					X			X		-	Cliquez ici
Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour réduire et mieux gérer les déchets de chantiers	X					X			X			-	Cliquez ici
Subvention aux équipements de collecte séparée des déchets	X	X	X				X			X		-	Cliquez ici
Investissements dans des équipements de quais de transfert et de déchèteries		X					X			X		-	Cliquez ici

Axe 7.2 : Valorisation matière

- Définition de l'axe (rappel) :**

La valorisation matière se définit par l'utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances. On distingue trois opérations principales de valorisation matière :

- Le recyclage, permettant de retraiter les déchets dans le cadre de leurs fonction initiale ou à d'autres fins ;
- La valorisation organique, permettant de valoriser les déchets organiques après méthanisation ou compostage.

La valorisation matière participe à l'économie des matières premières ou d'énergie et à leur sécurité d'approvisionnement. Les matières premières de recyclage contribuent positivement à l'économie de matières premières vierges. La matière première de recyclage est récupérée à partir de produits usagés et de rebuts, à l'exception des rebuts découlant d'un processus de production primaire.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Études préalables aux investissements de recyclage	X						X		X			-	Cliquez ici
Financement des investissements de recyclage	X						X			X		-	Cliquez ici
Études préalables aux investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques	X				X				X			-	Cliquez ici
Investissements pour la gestion des biodéchets des acteurs économiques	X						X			X		-	Cliquez ici

Axe 7.3 : Valorisation énergétique

- Définition de l'axe (rappel) :**

Destinée aux déchets qui ne peuvent être recyclés ou valorisés sous forme de matière, la valorisation énergétique consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation. L'énergie produite est utilisée sous forme de chaleur ou d'électricité.

DISPOSITIFS D'AIDE	CIBLES			THEMATIQUES ABORDEES				ACCOMPAGNEMENT				DATE LIMITE (si applicable)	DEPOT DE DOSSIER
	Entreprises	Collectivités Administration	Association	Plastiques et autres Matières Premières Recyclées (MPR)	Biodéchets Déchets verts	Déchets BTP	Tous secteurs	Animation Communication Formation	Etudes Conseils	Investissements	R&D		
Etudes préalables à la construction d'une installation de méthanisation	X		X		X				X			-	Cliquez ici
Installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur)	X		X		X					X		-	Cliquez ici
Aide au développement de l'offre de combustibles bois pour la valorisation en chaufferies	X	X	X		X					X		-	Cliquez ici